ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Budget

Question écrite n° 38883

Texte de la question

M Pierre Sergent rappelle a Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, que les centres de transfusion a gestion hospitaliere disposent d'un budget annexe dans le cadre du budget global de l'hopital. En cas de deficit, l'hopital renfloue, mais en cas d'excedent celui-ci a tendance a le prendre. Cette derniere situation suscite les doleances des directeurs de centres qui souhaiteraient que les excedents financiers servent a ameliorer leurs propres centres. Puisque aucune disposition n'interdit a l'hopital d'agir de cette maniere, il lui demande ce qu'elle envisage de faire, car une telle attitude, si elle etait generalisee, risquerait de mettre en peril l'activite transfusionnelle.

Données clés

Auteur : M. Sergent Pierre
Circonscription : - FN
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38883
Rubrique : Hopitaux et cliniques
Ministère interrogé : santé et famille
Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1511